

L'eau un bien monnayable, quelles conséquences ?

Introduction

La gestion de l'eau est un problème mondial qui oppose deux visions. Confrontons les arguments de leurs deux représentants emblématiques : **Veolia**, anciennement Compagnie générale des Eaux et **Riccardo Pétrella**, défenseur du droit à l'eau inaliénable, individuel et collectif.

Étudions la genèse du processus de marchandisation de l'eau avec le géographe chercheur **J. P. Haghe** et découvrons grâce à l'interview de **Marc Laimé**, journaliste spécialiste de l'eau au Monde diplomatique, les conséquences actuelles, dans un proche future, de la pression des marchés sur les cycles de l'eau.

Deux philosophies opposées pour la gestion de l'eau:

L'une, défendue par les entreprises privées, n'identifie pas cette ressource comme particulière, sa gestion offre un secteur d'activité à potentiel de développement à exploiter et sa rentabilité s'impose comme toute activité économique.

L'autre, née des mouvements altermondialistes dans les années 90, réfute toute intervention de la sphère privée, jugeant ses logiques financières antagonistes avec la protection de cette ressource vitale à l'humanité. L'eau doit rester de gestion publique, seule garante des dérives.

Leurs arguments :

Veolia et les autres gestionnaires privés ont évolué mais ils revendiquent toujours détenir une expertise technique bien supérieure aux prestations des services publics qu'ils dénigrent.¹

Depuis *Napoléon III*,² ils participent à la modernisation des pays et contribuent au bien-être des populations. Entre 1972 et 2001, ils martelaient leur implication dans l'accès à l'eau pour tous.

Leur activité mondiale³ a enrichi leur technicité, l'ONU ayant fait de l'eau une préoccupation mondiale et de la Délégation de Service Public, un modèle français imposé dans le monde entier.

Leur argument choc : seul l'argent permet des comportements rationnels⁴.

Leur métier est de vendre un service non pas de l'eau.

¹ [Stephen Brooks : Evaluation des arguments émis en faveur de la privatisation](#)

² [Site de Veolia eau, 150 ans d'histoire](#)

³ [Site de veolia environnement, les biodiversités](#)

⁴ [Défi sud](#) n°102, aout septembre 2001

M. Riccardo⁵ Petrella, économiste, constate :

En 1998, 1 milliard 400 millions *d'individus* sur 5,8Md n'ont pas accès à l'eau potable, « *si rien n'est fait, en 2020 (ils seront) plus de 3 milliards* » et les conséquences humaines, sanitaires et économiques seront dramatiques.

Le Manifeste⁶ pour un Contrat Mondial de l'eau associe dans sa rédaction une vingtaine de personnalités, signataires d'un nouveau modèle de gouvernance mondiale des ressources en eau, axé sur plusieurs principes :

« *L'eau « source de vie » appartient aux habitants de la Terre en commun* », elle doit être gérée de « *façon solidaire* » par les citoyens qui doivent en retrouver la maîtrise. La constitution de Parlements doit créer des organes garants de l'indépendance de la gestion.

L'eau étant liée à toutes les activités humaines, son accès doit être libre sinon aucune production de richesse n'est possible. Pour éviter les catastrophes, l'eau, surtout potable, ne peut plus être une « *marchandise échangeable monnayable* », elle doit être reconnue « *bien patrimonial commun de l'humanité* », à soustraire des logiques économiques ou géopolitiques.

L'eau insalubre et le manque d'assainissement causent, toujours dans le monde, la mort de 3,2 millions de personnes dont 2,2 M d'enfants de moins de 5 ans.⁷

Il accuse les groupes privés de prédation des ressources et d'être responsables d' « *une mystification mondiale*⁷ » et de « *La pétrolisation* » de l'eau.¹⁰ Le partenariat Public Privé (PPP) est un leurre qui utilise La banque mondiale et le FMI pour étendre leurs empires, de ne privilégier que les investissements rentables au détriment des plus pauvres.

La genèse de la marchandisation

Pour J.P. Haghe⁸, chercheur, la goutte d'eau, dès lors qu'elle touche le sol, devient un objet à valeur marchande que l'on s'approprie, un bien monnayable comme les autres ressources.

Mais depuis quand l'eau devient-elle marchandise et pourquoi ?

Son étude sur la genèse en France du « processus de marchandisation » le fait remonter jusqu'au 16^e siècle mais c'est réellement à la Révolution que la ressource attire de réels intérêts, en effet l'émergence des Technologies hydrauliques la rendent capable de valoriser les terres.

Cette période fait disparaître privilèges et propriétés, rationalise, organise, administre « étatiquement » l'eau, « fonctionnalise » son usage et pose les structures de de la future marchandisation.

⁵ [Riccardo Petrella site de Wikipédia](#)

⁶ [Le Manifeste de l'eau pour un contrat mondial, site de Watermunc de 1998](#)

⁷ [\(OMS\) 2010](#)

⁸ Jean-Paul Haghe, [géographe maître de conférences à IUEFM de Rouen, extrait thèse](#) : Comment l'eau courante est devenue une marchandise. 1999 H20

¹⁰ « [une marchandisation de la vie](#) » Art Libération, du 22/03/2004 V.deFILIPPIS

C'est le fractionnement des fonctions utiles de l'eau entre 1840 et 1850 qui facilitera sa « mercantilisation ». « *La conquête de l'eau* » est lancée avec son usage domestique, la maîtrise de sa force motrice entre autre. C'est aussi le début des experts, de leur mainmise sur la ressource et ses usages.

Sous Napoléon III « la Lyonnaise » se charge de l'aménagement d'un canal et de la gestion de l'eau agricole et potable.

« Les axes de son développement » sont si favorables qu'ils demeurent inchangés, inspirant encore les compagnies privées. En effet, les collectivités prennent tous les risques financiers, supportent seules les investissements des ouvrages tandis que le gestionnaire n'a pas à subir les aléas du marché. « Une sorte de capitalisme de rente » d'après JP. Haghe.

C'est ainsi que la gestion de l'eau devient marchande. Les structures la favorisant vont s'organiser tout d'abord par le fractionnement géographique en bassins versants mais aussi par le développement des centrales hydrauliques, génératrices de richesse.

Quelles conséquences futures ?

Une fois les usages de l'eau fractionnés, le pays structuré, le processus de marchandisation fut lancé.

Aujourd'hui, Marc Laimé⁹ préfère parler de libéralisation pour décrire les processus qui se dessinent, plutôt que de marchandisation, démarche dépassée.

Pour lui, Il y a urgence à ouvrir les yeux sur la mutation de la société qui se profile. Il faut resituer le débat sur les enjeux de demain, les éléments dominants d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

L'usage de l'eau domestique est compartimenté en deux cycles :

- Le petit cycle qui gère la boucle de production d'eau potable et d'assainissement ;
- Le grand cycle qui gère la ressource dans le milieu naturel, c'est-à-dire les autres usages eau-énergie, eau-développement durable, eau-réchauffement climatique, eau-loisir...

Il observe depuis plusieurs années, les groupes privés d'eau qui organisent leurs reconversions : les métiers de l'eau potable et de l'assainissement ne sont plus aussi financièrement intéressants et ils commencent à les délaisser. En revanche, ils ont préparé une OPA sur le Grand cycle de l'eau qui leur promet une puissance financière et politique bien supérieure.

Ces usages étaient logiquement gérés par les grands organismes d'État publics ou parapublics.

⁹ [Blog de Marc Laimé](#)

On observe depuis dix ans un démantèlement d'organismes publics : ¹⁰SATESE, DDE, DDA¹¹, laboratoires publics départementaux d'analyses, afin de « libéraliser » leurs compétences.

Ces services publics n'ont pas échappé à la prédation des groupes privés et le débat n'est pas posé vraiment par les altermondialistes qui ciblent leurs efforts toujours sur la défense de l'usage domestique de l'eau. Tous les indicateurs sont présents pourtant pour affirmer qu'il y a une interpénétration des deux sphères, publiques et privées, dans les gestions du grand cycle de l'eau.

Rien n'est clair sur la constitution des instances dirigeantes, on ne sait pas quels sont ceux qui fixent les lignes directrices de cette fameuse gouvernance, ni pourquoi, ni comment, et sur quelles bases sont fixées les priorités.

« Les méthodes de marché¹² de l'eau », déjà étudiées et préconisées en France, sont déjà existantes aux USA, (Texas, Californie¹³) et en Australie. Ce sont des marchés qui permettent en cas de pénurie, de faire des échanges de droit à l'eau ou d'en acheter. Ce qui ouvre le champ aux spéculations et est en totale contradiction avec le prédicat d'un droit inaliénable de l'eau. On s'approche davantage d'une gestion de l'eau et de l'environnement décomplexée, complètement libéralisée.

Conclusion

Il y a un siècle, la catégorisation croissante des usages de l'eau facilitait leur appropriation par le marché. Aujourd'hui, le phénomène s'accélère à nouveau, sous la pression de la démographie, du changement climatique et de toutes les inquiétudes qui se font jour, pour réguler ces pressions.

Une nouvelle époque de tentative de soumission des instruments de marché est perçue comme le seul mode de régulation possible. Mais les instruments du marché seront-ils être compétents, efficaces ou non pour affronter les périls qui nous attendent ?

¹⁰ [SATESE](#) M. Laimé 13/10/2007 eauxglacées.com art.

¹¹ [DDA DDE](#) site de la commission des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères, 01/2010

¹² [Marchés de l'eau](#) P. Strosser, commission européenne, DG environnement, M. Montginoul, Cemegraf, Urgestion des services publics, annales des mines, 07/2001

¹³ [L'impact des marchés de l'eau](#)